



Licence 2 Parcours Aménagé



Durée
1 an



Structure de
formation
Faculté de Droit
et de Science
politique

Présentation

* **Responsable : K. BLAY-GRABARCZYK**

Dans le cadre du dispositif de **réorientation** des étudiants, la Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier a mis en place une « passerelle – parcours aménagé » vers la 2ème année de licence en droit.

Cette passerelle s'adresse aux étudiants des CPGE et de la PACES désirant se réorienter en droit. Cette année « aménagée » regroupe les matières fondamentales de la 1ère et de la 2ème année de licence en droit mais les étudiants sont dispensés des autres enseignements.

Les conditions d'admission en L2 « parcours aménagé » :

- Pour les étudiants des classes CPGE : avoir obtenu au minimum 60 ECTS
- Pour les étudiants de la PACES : avoir obtenu la moyenne 10/20 (statut de « reçu-collé »)

Tout étudiant souhaitant s'inscrire doit effectuer une demande d'admission en Licence 2ème année « parcours aménagé ».

Objectifs

La Licence en droit avec une option « accès santé » (LAS) et une formation dont l'objectif principal est de permettre d'acquérir un socle fondamental de connaissances et de

compétences en droit, tout en permettant aux étudiants de présenter leur candidature en MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie).

La LAS Droit est constituée de parcours de formation de première, deuxième ou troisième année.

La 1ère année de la LAS est structurée en deux parcours :

* **LOSI (Licence avec option santé intégrée)**

La première année de la LOSI Droit est composée des cours de « Majeure droit » (48 ECTS) et de « Mineure santé » (12 ECTS), cette dernière étant dispensée par les Facultés de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Montpellier. Elle est réservée aux bacheliers ainsi qu'aux étudiants en réorientation n'ayant pas suivi auparavant des études de santé. Si l'étudiant valide sa première année, il peut se porter candidat dans la ou les filière(s) de santé qui l'intéresse(nt). S'il est admis en 2ème année de MMOP, il continue sa scolarité auprès de la Faculté concernée.

* **LOSC (Licence avec option santé complémentaire)**

La LOSC Droit permet aux étudiants de suivre la « mineure santé » (12 ECTS) en plus de 60 ECTS de la L1, L2 ou L3 Droit. La première année de LOSC est ouverte aux étudiants n'ayant pas validé la PASS mais souhaitant continuer l'option santé en vue d'une admission dans les filières santé à l'issue de la L2 (après avoir validé 120 ECTS en Droit et 12 ECTS de la mineure santé) ou à l'issue de la L3 (après avoir validé 180 ECTS en Droit et 12 ECTS de la mineure santé).



La 2ème année de la LOSC Droit (LAS 2) est divisée en deux parcours :

* **L2 Parcours adapté avec l'option santé complémentaire**

Ce parcours est ouvert aux étudiants ayant validé la PASS et ayant suivie la « mineure droit » dans le cadre de leur cursus de santé

* **L2 LOSC (Licence avec option de santé complémentaire)**

Ce parcours est ouvert aux étudiants ayant validé la L1 LOSC ou la 1ère année de la LOSI.

La 3ème année de la LOSC Droit (LAS 3) est ouverte aux étudiants ayant validé la deuxième année de la LOSC.

A l'issue de la L2 Droit LOSC ou de la L3 Droit LOSC, l'étudiant peut, à condition d'avoir validé 120 ou 180 ECTS et 12 ECTS de la « mineure santé », se porter à nouveau candidat aux études de santé (MMOP).

Durant les années de la LAS et de la PASS ; l'étudiant peut se porter candidat, *deux fois* maximum, pour une ou plusieurs filières de Santé, parmi celles proposées par l'Université de Montpellier.

Infos pratiques

Contacts

Scolarité Licences Droit Science politique

☎ 04 34 43 28 09

✉ dsp-scola-licences@umontpellier.fr

Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté de Droit et de Science politique